L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 NOVEMBRE 1865. — Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 29 NOVEMBRE.

La Presse de la Nile-Orléans.

Convention adoptée le 16 novembre 1865.

Les soussignés, propriétaires de la Presse de la Nlle-Orléans, conviennent d'adopter un tarif uniforme d'annonces.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Un carré	$12 net	$22 net	$30 net	$50 net	$75 net
Deux	22	38	50	80	125
Trois	30	53	70	110	175
Quatre	38	67	90	140	225
Cinq	46	80	105	170	275
Six	54	93	120	200	325
Sept	60	105	135	230	375
Huit	65	115	150	260	420
Neuf	70	125	165	290	460
Dix	75	135	180	320	500
Onze	80	145	195	350	540
Douze	85	155	210	380	580
Treize	90	165	220	410	620
Quatorze	95	175	230	430	660
Quinze	100	185	240	450	700
Vingt	175	330	450	750	1200

Les annonces au mois, insérées tous les deux jours, paieront les deux tiers des taux ci dessus.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $ 20 le carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré, pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront sur les prix indiqués ci dessus pour les annonces transitoires, tel escompte dont il sera convenu avec elles, pourvu que, dans aucun cas, cet escompte ne dépasse 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion. Néanmoins, les encanteurs auront sur ces réclames le même escompte que sur leurs annonces.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

G. F. WEISSE & Co., *Abeille de la N. O.*
A. M. HOLBROOK, *Picayune.*
J. O. NIXON, *Crescent.*
WM H. C. KING & Co., *Times.*
EDWIN L. JEWELL, *Southern Star.*

MM. Drake & Markham, 56 Camp, appellent l'attention des dames sur leur grand assortiment de belles chaussures pour les fêtes et les engagent à faire leurs achats avant que les prix montent de nouveau.

Pour la liste des arrivages et des départs celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

Annonces—On a dû voir dans le Tarif de la Presse que les annonces publiées dans la page du titre page éditoriale) paient le prix plein, c'est à dire $1 50 le carré par insertion, moins l'escompte, s'il y a lieu. Les annonces destinées à cette page, et que l'on désire y voir maintenir, doivent donc être marquées *Première page* ou *Page éditoriale*.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une jolie résidence située rue Galvez, entre Kerlerec et Columbus, 3me District, et une portion de terre rue Kerlerec, entre Roman et Prieur.

Par Vincent & Co—à leur salle d'encan, marchandises sèches, parapluies, couvertures, bas et soie en pièces.

Par G. de Feriet—à l'habitation Labeau, près des casernes, vaches à lait et veaux.

Par Forstall & Spear—à leur salle d'encan, 34 rue Nouvelle-Levée grande vente de marchandises assorties, café, vins blanc et rouge.

Par J. P. Boisseau au No 52 de la rue Gravier, fromage, oignons, farine, vin rouge, whisky, houblon, cigares, &c.

Par Hoffman & Marks au No 38 de la rue de Chartres—grande vente d'habillements, chemises de voyage et chapeaux bas, sans réserve.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins mâchoires, tôle, faïence, tabac à chiquer. Et au coin des rues Poydras et Magasins, épiceries. Aussi, au magasin No 77 de la rue Gravier, entre les rues Magasin et Tchoupitoulas, 91 milliers de cigares de la Havane importés par MM. Borino frères.

Par F. Roger & Co, à leurs salles d'encan, marchandises sèches, linge fait, chapeaux, &c.

Le Message du Gouverneur.

Le temps nous manque pour apprécier aujourd'hui dans ses diverses parties le message du gouverneur Wells. Nous sommes d'accord avec lui sur la nécessité de résoudre immédiatement toutes les questions urgentes telles que: la nomination de deux sénateurs, la réparation des levées, l'organisation des milices, les moyens de fournir des ressources immédiates au trésor, et une législation au moins provisoire sur la réorganisation du travail agricole et l'immigration. Sur ce dernier point, cependant, nous nous réservons de faire des appréciations spéciales. Sur la question du judiciaire nous partageons l'avis du gouverneur qui est favorable au rétablissement des juges de paroisse.

Nous avons vu avec plaisir que le gouverneur semble ne pas mettre en doute l'admission de nos représentants au Congrès, et nous voudrions pouvoir partager sa confiance; dans quelques jours nous saurons sans doute à quoi nous en tenir. La recommandation du message relative à l'élection de deux sénateurs, sera, nous l'espérons, prise immédiatement en considération par la législature. Tout l'avenir de l'Etat dépend en ce moment du succès du plan de reconstruction de l'Union; c'est là ce que nos législateurs ne doivent pas perdre de vue. La liberté d'action dont ils jouissent, en ce moment, n'est qu'apparente.] Tant que la loi martiale ne sera pas levée, nous n'aurons qu'une ombre de gouvernement civil. Ne laissons pas échapper la proie pour l'ombre en nous montrant trop impatients ou trop exigeants. Tout vient à point à qui sait attendre.

DUMAS FRERES.—MARCHANDISES FRANÇAISES.—Les marchandises françaises, en dépit des droits exorbitants qui les frappent, sont de plus en plus recherchées à la Nlle-Orléans. C'est que leur supériorité est incontestable et qu'elles offrent le double avantage d'une excellente fabrication et d'une incomparable beauté de tissus. MM. Dumas Frères, No 35, rue de Chartres, n'importent que des marchandises françaises, et ils les commandent invariablement aux premières maisons des villes de fabrique. Leur assortiment actuel, reçu par les derniers arrivages, se compose de tout ce qu'il y a de plus nouveau, de plus élégant et de plus frais. Nous appelons l'attention sur l'annonce qu'ils publient aujourd'hui dans l'Abeille.

CIGARES DE LA HAVANE.—M. Jayme Magi, No 72, rue de la Commune, a reçu un grand assortiment de Cigares de la Havane, qu'il vendra à des prix modérés. Voir l'annonce.

GRAND TRIOMPHE!—M. James Pyle a résolu un grand problème pour les familles à petites ressources: non-seulement il fabrique le meilleur savon qui se puisse voir, mais il le vend à un bon marché exceptionnel. Il aura droit à la reconnaissance des ménagères. Le savon O. K. blanchit admirablement: en l'employant on gagne, par conséquent, du temps et on s'épargne beaucoup de travail. Qu'on l'essaie, car il est bon et coûte peu. Le savon O. K. de Pyle se trouve dans toutes les groceries, ainsi que son célèbre bleu, le meilleur qu'aient jamais employé les blanchisseuses.

En vente chez A. D. Grieff, à l'angle des rues Bienville et Vieille Levée.

PREMIERE BANQUE NATIONALE.—Cette banque, à partir du 1er décembre, restera ouverte jusqu'à quatre heures. Les directeurs viennent de décider qu'un dividende de douze pour cent serait payé aux actionnaires, le 1er lundi de décembre.

PLUMES EN OR.—M. Francis Bouvain, No 42 rue Bourbon, à l'enseigne de la PLUME DE BRONZE, a reçu un grand envoi de plumes en or qu'il garantit de 16 carrats et qui durent indéfiniment. Ces plumes proviennent de la célèbre fabrique de Foley. On peut essayer les plumes avant de les acheter, ou même les échanger si on n'en est pas satisfait après quelques jours d'essai.

MESSAGE DU GOUVERNEUR.

Bureau de l'Exécutif.

Hôtel-de-Ville, Nouvelle Orléans, 23 novembre 1866.

Messieurs du Sénat et de la Chambre des Représentants,

Devançant l'époque régulière fixée par la loi pour la réunion de l'Assemblée générale de l'Etat, je vous ai convoqués en session extraordinaire pour les raisons mentionnées dans ma proclamation sans compter d'autres raisons de grande importance que je n'ai pas énumérées.

Près de cinq années se sont écoulées depuis que le peuple entier de la Louisiane, par l'intermédiaire de représentants légalement élus par lui, s'est assemblé en conseil; et pendant cet intervalle affligeant et déplorable, les haines, la discorde et les troubles civils ont prévalu.

Il a plu au Dieu tout puissant de mettre un terme à ces divisions, et de rendre la paix et la concorde à notre nation.

Dans des temps qui ne sont pas encore éloignés, il n'y avait pas de peuple qui fut, plus que celui de la Louisiane, honorable, renommé pour son esprit chevaleresque et respecté pour son amour de l'ordre, son attachement à la liberté, son respect pour la loi, son exactitude pointilleuse dans l'observation de ses obligations pécuniaires, sa fidélité et son dévouement aux devoirs nationaux; et dans la récente élection pour les fonctionnaires d'Etat et les membres de la Législature, à laquelle toutes les paroisses ont pris part, il a donné de nouvelles garanties attestant que sa loyauté est renouvelée sans réserve, et qu'il accepte avec sincérité et franchise le nouvel ordre de choses tel qu'il a été déterminé par l'arbitrage de l'épée.

Pour remplir les devoirs qu'ils ont ainsi acceptés de bonne foi, ils ont choisi des délégués pour les représenter dans la branche populaire du Congrès national. Il reste à choisir deux sénateurs par l'Assemblée générale, et comme il est fort à désirer que l'Etat ne manque pas plus d'être représenté dans la Chambre Haute que dans la Chambre Basse du Congrès, lorsque celui-ci se réunira en décembre, j'appelle particulièrement votre attention sur la nécessité de pourvoir à temps à la vacance dans le corps sénatorial.

L'état des levées sur le Mississippi, sur une étendue de centaines de milles dans notre Etat, a naturellement causé une grande anxiété et de tristes et pénibles appréhensions, tandis que, parmi les habitants riverains du fleuve et dans un rayon de plusieurs milles, leur état de dégradation et de ruine a produit un sentiment de détresse, de découragement et de désespoir qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Dans l'impossibilité de percevoir les impôts ou de négocier un emprunt suffisant, et le Trésor étant sans ressources, je n'ai pu faire plus, pour venir à leur secours, que de prendre les mesures préparatoires nécessaires pour procéder activement à l'exécution de réparations efficaces, dès que les fonds requis dans ce but pourraient être obtenus. Je compte entièrement sur votre sagesse pour remplir promptement cette condition indispensable.

Le crédit de l'Etat se rattache d'une façon intime à cette entreprise et à toute autre d'une certaine importance, et l'on peut dire que c'est la base fondamentale de la prospérité publique aussi bien que de la prospérité individuelle. Depuis plusieurs années, pour des raisons connues, appréciées et actuellement déplorées par tous, l'intérêt de la dette de l'Etat est resté en souffrance. Cependant, aucune plainte ni aucun reproche ne m'est jamais parvenu au sujet de ce manquement mortifiant aux engagements pris; et afin qu'il n'en survienne aucun et que la réputation et l'honneur de la Louisiane ne soient pas ternis, je compte que vous aviserez, dans un délai rapproché, à trouver un moyen convenable de payer tous les intérêts dus, sans taxer d'une façon trop onéreuse ou trop vexatoire l'industrie du peuple qui lutte encore pour se relever.

En vous occupant du retrait et de l'extinction des coupons échus de l'intérêt de la dette publique, vous aurez à rechercher les moyens de faire face promptement et ponctuellement aux autres dettes échues, y compris les dépenses pour les levées, et toutes les dépenses requises par les exigences présentes et qui ne peuvent se retarder; à ce sujet, entre autres ressources, je signalerai à votre attention le coton acheté par W. H. Allen, qui exerçait dernièrement les fonctions de gouverneur à Shreveport au nom du peuple de la Louisiane. Il reste de ce coton, autant que j'ai pu le découvrir, environ 6000 balles qui, aux prix actuels, si on peut en disposer, fourniront un secours immédiat, puissant et opportun.

On pense aussi que les terres marécageuses qui ont été données à l'Etat par le Congrès, pour être vendues dans le but exclusif de créer un fonds pour bâtir et maintenir notre système de levées, sont loin d'être épuisées. Vous aurez à examiner si on peut en tirer parti, et dans quelle limite, immédiatement ou dans l'avenir, pour l'objet proposé.

L'idée m'est venue que, si vous ne trouvez pas d'autres mesures plus convenables dans ce but, une émission de mandats du Trésor, pour la somme de un million de dollars, pourrait être autorisée, sans intérêt, mais en engageant les terres publiques appartenant à l'Etat, pour leur rachat, et en les déclarant recevables en paiement des taxes autres que les licences. Je pense que ces mandats pourraient être vendus en lots de $50,000 avec une dépréciation qui ne serait probablement pas de plus de vingt pour cent, et qui serait plus que compensée pour l'Etat dans les contrats de travail qu'il sera obligé de faire, et qu'il est désirable, on ne le contestera pas, de payer en fonds courants. Je soumets simplement ces suggestions à votre considération n'ayant aucun doute que vous apporterez la plus sérieuse attention à tout ce qui se rattache aux moyens de pourvoir au service public.

Une question d'une importance presque vitale pour la prospérité future de la communauté est celle du travail. La législation qui devra assurer à celui qui a son travail à vendre une juste protection et une rémunération équitable, et au capital qui achètera le travail une sécurité absolue et un profit raisonnable, sera aussi difficile qu'embarrassante. Depuis la création du monde, aucune relation fixe n'a jamais été établie entre le capital et le travail; et aucun sage ni aucun homme d'état n'a jamais esquissé un plan par lequel les différends qui ont toujours existé entre eux puissent être efficacement conciliés. Les gens éclairés paraissent avoir accepté la conviction que plus le travail et le capital peuvent être liés d'une façon directe et intime, moins il y aura d'obstacles à une entente réciproque et que moins il y aura d'intervention législative ou autre entre ceux qui ont leur travail à vendre et ceux qui ont le capital pour l'acheter, mieux cela vaudra pour les parties intéressées et pour la société en général. En d'autres termes, la véritable sagesse consiste à donner à chaque individu un contrôle sur le marché qu'il doit faire aussi étendu que le comportent la bonne foi et l'intérêt public.

Les punitions corporelles étant complètement prohibées par nos lois, on ne peut, dans aucun cas, y avoir recours pour la mise en vigueur des contrats de travail; d'un autre côté, on ne peut souffrir que des personnes qui sont convenues de donner pour des gages stipulés leurs services comme travailleurs honnêtement et complètement, puissent capricieusement, sur des instigations perfides ou par des motifs déshonnêtes, abandonner leurs patrons, ou profiter du moment où l'on plante ou de l'époque de la récolte, ou de toute autre circonstance urgente pour les déserter et refuser de remplir les devoirs auxquels ils s'étaient engagés volontairement. Je crois donc que dans toutes les lois que vous pourrez faire, dans votre sagesse et dans votre jugement, pour régler ces relations si délicates, vous ferez bien de chercher à réaliser les moyens d'imposer aux parties contractantes le respect et l'observation de leurs marchés ou de leurs contrats, plutôt que de suggérer ou de dicter ce que d'autres peuvent supposer être de l'intérêt de l'une ou de l'autre partie contractante. Si on les laisse libres de faire leurs marchés, bien qu'il puisse y avoir quelquefois exagération, en somme on verra, je crois, que c'est le seul plan satisfaisant et sûr. Le travailleur a le droit de porter ses services là où ils sont le mieux appréciés, et les lois ne peuvent permettre qu'on l'entrave en cela.

Une question qui se relie intimement et d'une façon extrêmement importante à la question du système de travail dans l'Etat, si elle ne s'identifie pas complètement avec elle, est la question de l'encouragement à donner à l'immigration. Il convient que vous examiniez mûrement le point de savoir s'il ne convient pas de donner quelque encouragement spécial pour attirer une partie de ce courant périodique de travail humain qui a existé jusqu'ici de l'hémisphère oriental à l'hémisphère occidental, et qui a été absorbé avec un profit durable par les sections jusqu'ici libres de la République. Dans le cas où les embarras actuels du Trésor rendraient impraticable pour le moment une assistance pécuniaire dans ce but, je vous demanderai, au moins, de lever tous les obstacles à la liberté de l'immigration, que ces obstacles consistent en taxes d'hôpital ou autres distinctions peu judicieuses. L'établissement, par une compagnie anglaise sérieuse, d'une ligne de steamers de première classe pour faire un service semi-mensuel—ou plus fréquent si l'entreprise réussit—entre Liverpool et la Nouvelle-Orléans, présente une occasion favorable pour ouvrir la Louisiane à l'immigration européenne, que, dans mon opinion, nous devrions mettre à profit. Le maire de la Nouvelle-Orléans, avec la vigilance et l'intelligence qu'il a l'habitude d'apporter aux intérêts de la ville et de l'Etat, m'a informé qu'il avait exprimé à l'agent de la ligne de steamers en question, son désir officiel de donner à cette compagnie toutes les facilités possibles dans le port de la Nouvelle-Orléans, et qu'il a offert de faire un contrat éventuel pour lui assurer un emplacement convenable, en lui accordant le temps de le soumettre à l'approbation de ses chefs. J'ai pleinement sanctionné et approuvé cette mesure si bonne, si opportune et si sage.

Je suis informé, par une source dont je ne puis révoquer la véracité, que des associations politiques secrètes, dans lesquelles les membres sont liés entre eux par des serments étranges, et se reconnaissent par des signes et des mots d'ordre, sont remises en vigueur dans cette ville, avec des associations dans toutes les paroisses de l'Etat. Je regarde toutes ces combinaisons et associations comme dangereuses pour la société, comme opposées à la liberté, hostiles aux lois justes et équitables, au progrès éclairé et à l'unité nationale.

Qu'elles soient réorganisées pour recommencer une nouvelle guerre sauvage contre notre population naturalisée et pour repousser les immigrants, ou pour tenir en alerte tout élément de désaffection qui peut exister envers l'autorité nationale, ou pour les deux objets combinés, c'est ce que je n'examine pas; je considère que toutes les personnes en communion avec ces sociétés comme des ennemis publics, et j'invoque de vous une législation qui les supprime et les extirpe.

Je ne doute pas de votre empressement à répondre à mon appel en pareille matière.

Notre système d'écoles publiques, en dehors de la paroisse d'Orléans, n'a été qu'une misérable tentative. Son impossibilité dans l'Etat, à cette exception près, a été démontrée. J'en conseillerais la suppression, et aussi celle du bureau du surintendant, chose très superflue. Je recommanderais aussi que toutes les taxes levées dans des vues d'enseignement sur les gens de couleur, fussent appliquées exclusivement à l'éducation des enfants de couleur.

La situation du séminaire d'Etat à Alexandrie, est si dilapidée que pour le conserver, j'ai dû avoir recours à des emprunts qui s'élèvent à $15,000; ces emprunts ont été négociés avec la Banque des Citoyens et la Banque du Canal. Les documents nécessaires sur ces divers objets et d'autres de même nature, seront communiqués à vos honorables corps.

Les institutions charitables de l'Etat, dans les limites de la Nouvelle-Orléans et hors de ces limites, demandent un prompt examen et des secours immédiats. La Nouvelle Orléans n'a jamais perdu ses justes droits à la prééminence dans les œuvres de bienveillance, et son inépuisable générosité demandent que je lui rende un plein hommage.

La Louisiane ne sera jamais en arrière pour récompenser ses enfants dans sa ville capitale, en leur donnant les éloges qu'ils méritent, et pour leur reconnaître l'attachement fidèle à ces principes qui ont été regardés dans tous les temps et sous tous les climats comme les preuves d'une civilisation des plus avancées. Il est seulement juste de diminuer pour eux le fardeau qu'ils ont si longtemps supporté seuls sans murmure. Dans ce but, il faudrait pourvoir promptement au soutien des institutions de charité, soutenues autrefois par l'Etat en tout ou en partie.

On ne saurait nier qu'il existe un grand mécontement à l'égard du judiciaire de l'Etat tel qu'il est à présent constitué. Heureusement, en cela, le remède appartient à la Législature et il est d'une application facile. Il faut ne pas perdre de vue que le champ des élections pour les places judiciaires était limité; et la condition exceptionnelle des affaires publiques, quand les nominations actuelles furent faites, l'avait réduit aux bornes les plus étroites; mais on ne s'est plaint cependant d'aucune injustice substantielle et il sera aisé de faire, je le répète, tous les changements nécessaires.

Il peut, néanmoins, n'être pas inopportun d'examiner si le système de district judiciaire a été ou n'a pas été un succès. Dans l'opinion de beaucoup de gens, qui sont compétents à décider une telle question, ce fut une erreur d'abolir le système des juges de paroisse, comme il existait sous la Constitution de 1812, et suivant moi, un retour à ce système sera universellement approuvé, d'autant plus que ce serait la répudiation d'une magistrature élective. Si cela est accepté comme admis, et je crois qu'il n'y aura pas de contestation à cet égard, les devoirs des recorders pourraient être remplis par les greffiers des cours qui a leur tour ne pourraient exécuter des actes judiciaires que dans l'absence des juges.

L'élection des juges, recorders, greffiers et shérifs, sous l'influence de sentiments personnels et politiques plutôt que par une méfiance inspirée par leur inaptitude ou leur incapacité, a ébranlé la confiance publique dans l'administration de la justice, et l'a rendue couteuse, tardive et on ne peut plus incertaine.

Elevé dans le sein de l'agriculture, je ne puis parler de ce sujet avec un familiarité technique, et je n'y vise pas non plus, content si je puis exprimer dans une recommandation claire et simple les objections que je connais au système actuel, afin que vous y apportiez les corrections nécessaires.

Il faudra que vous preniez des mesures pour la reconstruction du pénitencier et pour la construction d'une maison d'Etat. Le premier objet requiert toute l'expédition possible. En choisissant un site pour le second, vous devrez avoir égard à la localité. Il faut éviter un endroit trop fréquenté et mal aéré, et, si cela est nécessaire, un vaste espace, où l'on pourrait tracer toutes les bâtisses détachées qui sont nécessaires aux officiers d'Etat et aux archives, devrait être choisi dans le voisinage de la Nlle Orléans. Les quartiers populeux d'une grande ville ne conviennent pas à de semblables plans.

Il est inutile que j'insiste sur la nécessité immédiate de l'organisation de la milice de l'Etat. On ne saurait la différer sans danger, car il n'entre pas dans les vues du gouvernement de maintenir au Sud des armées pour faire la police. La réorganisation de notre Etat, qui sera accomplie par l'admission de nos délégués au Congrès, sera, sans aucun doute, suivie de l'abolition de la loi martiale dans nos limites, et du rappel de toutes les troupes non nécessaires pour la garnison des forts. Il est clair que cela ne peut être fait avant qu'une force d'Etat puisse remplacer celle qui se retirera.

J'ai tâché sans succès de faire passer les banques de la Nlle-Orléans, aujourd'hui en liquidation du contrôle du commandant de ce département à celui du pouvoir civil. Les banques qui sont dans cette position sont les banques de la Louisiane, de l'Etat, des Négociants, de l'Union, du Crescent City, et de la Nlle-Orléans. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi le pouvoir militaire a pris possession de ces banques et en a réglé l'administration, et pourquoi il les retient encore sous son contrôle. Je vous entretiens spécialement de ces banques afin que vous preniez telles mesures que de raison pour obtenir qu'elles soient administrées suivant la loi et les justes droits des intéressés, comme les circonstances pourront l'exiger.

La situation actuelle des Chemins de fer de Nord et des Opelousas inspire de l'inquiétude. Le premier ligne fut, sans que je m'y attendisse, remise par l'autorité militaire à l'administration de quelques hommes qui étaient conduits d'une façon particulière. J'a refusent d'expliquer les affaires de ces chemins depuis la réoccupation de la ville par les forces nationales jusqu'à l'abandon qui en a été fait par le général-commandant. Agissant d'après les idées du Président Johnson, qui considérait cela comme une démarche préliminaire à la remise de la ligne au contrôle de directeurs loyaux choisis par les actionnaires, le maire de la Nouvelle-Orléans fit procéder à de nouvelles élections par les actionnaires de la Compagnie. On répondit pleinement à son appel et des directeurs de la plus haute respectabilité et responsabilité furent choisis.

Les anciens directeurs du chemin craignant la responsabilité qu'ils avaient encourue, ou ne voulant pas abandonner leurs places, réclamèrent à la demande de céder le contrôle de la corporation et en appelèrent aux tribunaux pour soutenir leurs prétentions. Ils ont donc gardé possession du chemin et ne rendent aucun compte de leur gestion.

Le grand intérêt de l'Etat dans ces deux importantes entreprises m'ont fait soutenir l'action du maire de la Nouvelle Orléans dans ses efforts pour obtenir un état vrai des choses dans l'intérêt du public.

Le Chemin de fer est encore au pouvoir de l'autorité militaire qui refuse de le céder aux actionnaires à moins que le Bureau des Directeurs n'excède le gouvernement de toutes réclamations par suite des sommes énormes reçues par ses officiers depuis que la voie est dans leurs mains.

Des donations de terre faites par le Congrès à la ligne des Opelousas deviendront nulles si l'on n'exécute pas les conditions attachées à l'acte. J'appelle donc, sans délai, votre attention sur ce sujet.

Divers travaux publics d'importance plus ou moins grande, ainsi que la réparation des Levées, devront être entrepris par l'Etat. A cause de cela, il devient nécessaire de créer un bureau des travaux publics ou d'adopter quelque autre moyen de les surveiller et inspecter. L'expérience doit être consultée à cet égard, mais le plan d'un bureau ou d'un ingénieur en chef est de beaucoup préférable.

Jamais corps délibérant dans cet Etat n'eut autant de sujets, et des sujets aussi importants, à étudier et à considérer. La prospérité et le bien-être du peuple et de l'Etat dépendent des lumières, de la justice et de l'activité des membres de cette assemblée. Le refus d'agir serait la ruine, et l'ajournement serait la mort.

Le citoyen fidèle, appelé par une toute-puissante Providence à administrer ce puissant gouvernement, veille sur votre conduite avec une sollicitude affectueuse. Il s'inquiète vivement du sort de la Louisiane; il est anxieux de lui voir reprendre sa place dans la république; il a manifesté par de nombreux actes de bienveillance sa chaude sympathie pour nous; il lui sera bien difficile de comprendre que nous voulions le désappointer. Le peuple lui a donné l'assurance qu'il apprécient véritablement sa magnanimité. Je vous invite à vous unir avec l'exécutif de l'Etat pour donner de nouvelles preuves d'un caractère pareil, de manière que la nation et le monde puissent savoir que la Louisiane est décidée à suivre la politique de reconstruction d'Andrew Johnson et à tomber avec elle.

Je ne vous ai pas parlé de beaucoup d'autres choses d'un intérêt mineur, ayant foi dans votre zèle, votre assiduité et votre dévouement sincère à tout ce qui exige votre attention.

Recommandant cet Etat et tous les intérêts publics à votre garde éclairée, j'invoque humblement les bénédictions de Dieu sur le commencement, sur les travaux et sur le peuple souverain.

J. MADISON WELLS

LEGISLATURE.

Séance du 29.

SÉNAT.—Ce corps est appelé à l'ordre, sous la présidence de l'honorable V. Berthe—23 membres sont présents.

Le journal de la veille est lu et adopté.

L'honorable W. M. Eagan de Bienville, Bossier et Claiborne, prête serment comme sénateur. Ce membre s'était fait de s'asseoir expliqué le retard de son arrivée qu'il attribue à la courte notice du gouverneur et proteste de vous de ses constituants et des paroisses au Nord contre d'aussi courts avertissements. Il parle de la difficulté des communications avec les paroisses Claiborne et c'est pour cela qu'il ne pouvait en aucun des arriver avant ce jour à 3 heures du matin.

M. Kenner renouvelle sa résolution pour la nomination d'un comité réuni dans le but d'élaborer un bill pour la protection des relations sociales des affranchis et pour rendre leur travail utile au développement des vastes ressources agricoles de l'Etat.

M. Mohan s'oppose à toute législation spéciale pour aucune classe de personnes, particulièrement quand le but d'une telle législation pourrait être mal interprété, causer de la jalousie et engendrer l'idée qu'une sorte de servage peut être établi.

M. Foute est opposé à tout ce qui peut ressembler à une législation, jusqu'à ce qu'une nouvelle convention soit convoquée pour faire une constitution acceptable au peuple de l'Etat de la Louisiane.

Le sénateur Eagan de Claiborne est opposé à tout ce qui pourrait tendre à paraître comme une ratification de la Constitution de 1864.

M. Mohan propose de déposer sur la table la résolution pour la formation d'un tel comité. Le sénateur Egan seconde la motion. La motion est rejetée.

La résolution est alors adoptée.

Le bill de M. Foute, appelant une convention pour former une nouvelle constitution, est lu et mis à l'ordre du jour de demain.

Il est objecté à la motion d'élire un rapporteur officiel pour le Sénat attendu que la défense serait inutile, les journaux de la ville ayant soin de tenir le public au courant des débats de cette assemblée. Le président annonce que toute discussion est un hors d'œuvre, la motion n'étant pas secondée.

M. Brownlee donne avis qu'il présentera un bill pour la nomination d'un surintendant et d'un aide surintendant des routes et levées.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure, et dans l'intervalle le comité qui a été rendu chez le gouverneur revient et rapporte que Son Excellence enverra un message dans quelques minutes. Le message venu, M. Bell propose que le document soit lu en séance secrète.

La motion est rejetée et le document est lu en public et envoyé à l'impression.

Le comité présente une résolution pour se former en assemblée réunie et élire un imprimeur d'Etat.

Le président nomme les membres du comité sur le travail.

M. Munday présente trois bills qui provoquent l'opposition de M. Egan. Ce membre repousse consciencieusement toute autre action législative jusqu'à ce que la question de la convention soit décidée.

M. Mohan partage cette opinion et s'oppose par conséquent à tous bill qui sera présenté.

M. Egan explique que ce n'est pas par esprit de faction qu'il s'oppose aux bills, mais il désire que le Sénat dispose préalablement de la question de la convention.

M. Foute soutient cette manière de voir et propose de s'ajourner jusqu'à ce qu'un imprimeur soit élu.

M. Mohan demande s'il on a reçu de la Chambre une réponse relative à l'élection d'un imprimeur.

Le président informe le Sénat qu'aucune réponse n'a été encore reçue.

Plusieurs bills sont envoyés à l'impression.

M. Egan prévient ses collègues qu'il présentera un bill concernant les relations fédérales et un substitut au bill de M. Foute appelant une convention.—Le Sénat alors s'ajourne à jeudi, à 11 heures.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—La Chambre se réunit à 11 heures, suivant l'ajournement; 89 membres répondent à l'appel.

MM. T. E. Head et J. A. Powell présentent leurs lettres de créance comme membres de la paroisse Claiborne. Ils sont admis.

La Chambre procède à l'élection d'un commis aux warrants, et M. J. P. Smith est élu. Il obtient 67 votes contre 7 données à M. D. Hubbard et 1 à James Walsh.

Sur motion de M. Egan le secrétaire est chargé de faire savoir au Sénat que la Chambre est organisée.

La résolution du Sénat pour la nomination d'un comité réuni afin d'informer le gouverneur de l'organisation des Chambres est adoptée, et MM. Boyce, Voorhies, Stille, Dublanc et Lagroue sont nommés membres de ce comité de la part de la Chambre.

Mr. Figot présente une résolution pour que les deux Chambres se réunissent demain à midi, afin d'élire les sénateurs des Etats-Unis pour représenter la Louisiane. La résolution est déposée sur la table.

Mr. de la Barre présente une résolution pour qu'une séance réunie soit tenue afin d'élire un imprimeur d'Etat, et, après discussion, le sujet est renvoyé au comité sur les impressions.

L'orateur est autorisé à nommer huit jeunes gens comme messagers et un maître de poste pour la Chambre.

M. Halsey, du comité spécial nommé pour faire un rapport sur les règlements de la Chambre, recommande le règlement de la Chambre de 1860 avec des amendements, augmentant le nombre des membres du comité permanent. Le rapport est adopté.

M. Freret présente une résolution pour la nomination d'un comité réuni qui sera chargé d'obtenir la réintégration dans la propriété des bâtisses aux angles des rues Baronne, Commune et Dryades, qui ont été prises par l'autorité militaire et dont une sorte d'école publique pour les nègres. Renvoyé au comité sur les bâtisses publiques.

M. Walker présente une résolution pour la nomination d'un comité réuni qui sera chargé de préparer un code de lois relatives aux affranchis, à leurs relations sociales et aux contrats concernant le travail. Référé au comité judiciaire.

M. Lemarié donne avis que son intention est de présenter des résolutions pour l'élection des officiers de paroisse dans tout l'Etat.

M. McConnell présente un préambule et des résolutions, déclarant que la dernière élection a annoncé clairement que le peuple voulait en finir avec la constitution de 1864, et requérant du gouverneur qu'il émette sa proclamation pour ordonner une élection pour une convention qui sera chargée d'élaborer une constitution d'Etat.

Après quelques débats sur ce qu'on doit faire des résolutions, il est décidé qu'on attendra préalablement le message du gouverneur.

M. Scanlan présente un bill pour une convention d'Etat chargée de faire une constitution mais restreignant l'action de la convention à la constitution de 1852 comme base, et aux changements concernant le mode d'élire les juges et aux amendements nécessités par le changement d'état du nègre, résultat de la guerre.

Le bill est lu une première fois et déposé suivant le règlement.

M. W. R. Fish ayant envoyé une lettre au greffier lui notifiant que, comme imprimeur d'Etat, lui M. Fish avait choisi le *True Delta* comme journal officiel, M. Fenner présente une résolution qui charge le greffier de ne pas reconnaitre M. Fish comme imprimeur d'Etat et de ne faire aucune attention à ses notifications.

M. Eustis pense que la chambre doit mettre beaucoup de réserve en traitant ce sujet, attendu que la question implique de graves considérations légales sur la validité de la constitution de 1864 et sur l'état des officiers élus par la législature de 1864 sous cette constitution.

M. de la Barre propose que le meilleur mode à suivre est d'ignorer M. Fish et sa communication et propose de déposer toute l'affaire sur la table; la motion prévaut sans aucun dissentiment.

La séance alors est suspendue pendant une demi heure pour attendre le message du gouverneur qui arrive à l'expiration du délai, à 2 heures.

Sur motion de M. Lagroue, il est ordonné que le message sera tiré à 1000 exemplaires en anglais et 500 en français.

La Chambre reçoit le message du Sénat pour l'élection d'un imprimeur d'Etat et aussi la communication de la résolution relative à la formation d'un comité réuni pour élaborer des lois relatives aux affranchis; cette communication est renvoyée à un comité spécial.

Quant au message pour l'élection de l'imprimeur, M. Egan suggère qu'il est tard et que ce n'est pas trop de 24 heures pour délibérer sur une aussi grave question.

M. Fenner dit que M. Fish n'est imprimeur d'Etat ni de droit ni de fait. Il a été remplacé par le gouverneur, et une autre personne exécute les travaux. Le gouverneur a remplacé M. Fish comme il a remplacé d'autres officiers, le shérif de la paroisse, le greffier de la Seconde Cour de District et l'auditeur d'Etat, et toutes ces mutations de personnel ont été légalisées par les cours.

La Chambre, consultée sur l'opportunité de suspendre le règlement, 53 membres se prononcent pour et 30 contre, et la motion est déclarée rejetée, une majorité des quatre cinquièmes étant indispensable pour suspendre le règlement.

M. Rouse présente des résolutions requérant le gouverneur d'ordonner une élection pour la convention d'une convention et déclarant qu'il est hors de propos de faire de la législation avant de faire une constitution.

Sur motion de M. McConnell, tous bills et résolutions sur ce sujet sont renvoyés à un comité spécial, chargé de faire un rapport aussi promptement que possible, et le président nomme MM McConnell, Collins, de La Barre, Tucker, Boyce, Geme, Walker, Blum et Mollicory membres du comité.

M. Tabasmas présente des résolutions requérant le gouvernement d'ordonner une élection afin de savoir si le peuple veut regarder la constitution de 1864 comme la loi organique de l'Etat ou s'il désire faire une autre constitution. Ces résolutions ont été renvoyées au comité ad hoc.

La chambre s'ajourne à jeudi à 11 heures du matin.

POMMES DE TERRE ET OIGNONS, GRAINES, FARINE, ETC.—On trouvera dans les vastes magasins de J. B. Vanhorn, aux Nos. 66, 68, 70 et 72 de la rue des Magasins, encoignure Poydras un immense approvisionnement de toutes sortes d'articles alimentaires de l'ouest, ainsi que du café, sucre, riz, savon, etc, etc, huile de charbon, tabac, etc., etc. Voyez l'annonce.

CERCLE FRANÇAIS.—Les membres de ce cercle, sont priés de se rendre à une réunion qui aura lieu ce soir, à 6 heures, au local de la rue Bienville. Tous compatriotes et amis du CERCLE FRANÇAIS sont invités à assister à ladite réunion.

ARMES, POUDRE, &c.—MM. Dart et Walkingson (successeurs de Kittredge & Folsom), No 55 rue St Charles, ont un grand assortiment de fusils de chasse, de pistolets, de poudre, plomb, capsules, &c. Voir l'annonce.

M. E. R. WAGENER. 66 rue du Camp, vient de recevoir un grand envoi de papier et de fournitures de bureau. Voir l'annonce.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Le président et le discours de Colfax—Procès du geôlier qui a vendu des cartes à Wirz—Gages convenus pour les immigrants allemands—Mécontentement des nègres—Opinion de Grant sur l'empire mexicain—Son hostilité envers les Français—Retour des nègres à Sea-Island—Nouvelles de la Bolivie.

Washington, 29.—On dit que le Président a déclaré que l'assertion suivant laquelle il aurait été mécontent du discours de Colfax n'est pas fondée.

La question de la saisie du tabac français à Richmond est soumise à une investigation.

Un procès civil pour M. Davis paraît très probable avant peu de temps.

Le capitaine Weiss, ci-devant geôlier de la prison du vieux capitole, est jugé pour avoir fourni à Wirz et à Briscoe des rafraîchissements, des cartes à jouer, etc.

Un bureau militaire de retraite a été organisé par le Président pour se rassembler périodiquement à Philadelphie et examiner les demandes de retraite de service régulier. Ce bureau se compose des généraux Hancock, Meade, Hooker, du Col. Simpson et du major Emory.

Le Bureau des Affranchis est informé que certaines personnes à Mobile sont d'accord pour donner aux émigrants allemands qui débarquent des gages au-dessous de ce qui est nécessaire à un nègre pour subsister, et que ce plan est approuvé des planteurs. Des travailleurs blancs respectables et des travailleurs de couleur des environs de Mobile protestent contre ce procédé et engagent le bureau à intervenir.

Passe du Sud-Ouest, 29 nov.—Arrivés ce soir, la barque Lone Star de Tait Island avec une cargaison de sel.

Les remorqueurs Wabash, Selma et Republic sont ici à l'ancre.

Légère brise de l'Ouest.

Le vapeur *Morning Star* est toujours sur la barre.

Il n'y a rien en vue.

New York, 29 nov.—Le vapeur Scotia, parti de Liverpool le 17 et de Queenstown le 18, est arrivé.

Liverpool, 17 nov. P. M.—Les ventes de coton aujourd'hui ont été de 10,000 balles à une hausse de 1/4 à 1/2 d.

Le département de la guerre a reçu l'ordre d'annoncer la mort du général de Russy, du corps du génie, et ce corps portera le deuil pendant trente jours.

Le quatrième auditeur a fait un rapport favorable aux femmes employées dans le département des finances.

New-York, 29.—Le *Herald* dit que le général Grant a été cordialement reçu à Richmond par les autorités militaires. Pendant le séjour qu'il a fait dans cette ville, il a exprimé hautement l'opinion que l'avènement de Maximilien au prétendu trône du Mexique était une partie de la dernière guerre, et que son immédiate expulsion devrait être une partie de son histoire. La France n'a pas demandé notre consentement, a dit le général Grant, pour établir un trône au Mexique, et nous n'avons pas besoin de la consulter pour rétablir la république. La France n'avait aucun droit d'intervenir, mais si elle s'engage dans une guerre avec nous, c'est le temps pour nous de le faire pendant que notre armée et notre marine sont organisées et avant que notre commerce couvre toutes les mers.

Le *Herald* dit en outre que la nomination du général Sickles au département de la Caroline du Sud a produit beaucoup d'agitation. Le peuple a été pris par surprise et a pensé que ce changement indiquait le mécontentement du Président de ce que l'œuvre de la reconstruction n'avait pas marché comme il s'y attendait. Il peut être et le but de ce changement est de rétablir la loi martiale et de sauvegarder une autre session de la convention d'Etat. Sickles a transféré son quartier général à Charleston. L'ex-gouverneur Aiken a été élu au Congrès par le Second District de la Caroline.

Une convention de nègres a été tenue à Charleston. Les discours et l'attitude ont été caractérisés. Ils ont déclaré tout projet d'insurrection contre leurs anciens maîtres; ils ont même désavoué tout sentiment d'inimitié envers eux. Plus de douze cents nègres ont quitté Charleston le 22 pour retourner sur les habitations des anciens propriétaires sur le littoral. Ils étaient très joyeux à la pensée de revoir leurs foyers.

Vicksburg, 28.—L'Olive Branch a quitté, descendant le 2-avr, à 11 h. A. M., le St John à 2 P. M., le Magnolia à 5 P. M. et le Fashion à 6 P. M.

L'Eleanora Carroll a passé à 3 P. M., allant dans les hauts.

Le fleuve baisse.

Londres, 17, P. M.—Les 5.20 n'ont pas varié. Consolidés 89 3/4.

Les négociants de Liverpool ont eu une entrevue satisfaisante avec le comte Clarendon à l'occasion des troubles du Chili. Tout annonce que le gouvernement agira avec énergie dans cette occurrence.

Le parlement Italien devait s'ouvrir aujourd'hui.

Cincinnati.—Farine lourde et sans changement.—Maïs lourd à 45 c.; avoine en bonne demande à 42 c.—Les cochons ont haussé à $11 25 net.—Les provisions sont plus fermes.—Porc mess, $29; graisse, 20 c.—Grocéries calmes.—Whiskey plus ferme.

New-York, 29.—Le Bureau de Circulation sera transféré à New-York et le capital des banques nationales sera augmenté de 50 millions. Il sera question de cela dans le rapport du secrétaire.

New-York, 29.—Le Nova Scotian a apporté les nouvelles additionnelles qui suivent:

Sir Morton Peto, dans son discours de Bristol, a dit qu'il n'y avait rien de difficile dans le règlement de la contestation au sujet de l'Alabama; qu'elle venait seulement d'un faux amour-propre et d'une inexcusable perversité.

Stephens, le chef des Féniens, a répudié devant la justice toutes les lois britanniques en Irlande. On a trouvé chez lui des papiers révélant toutes les organisations féniennes.

On a reçu la nouvelle de la suppression de la rébellion à la Jamaïque. Le *Daily News* dénonce la conduite de l'autorité militaire comme féroce et sauvage.

Les courses de blocus se préparent à partir pour le Chili avec l'espoir de forcer le blocus avec grande facilité. On prépare le suivre ainsi comme on prenait le coton du Sud.

Le journal *La France* nie que l'Empereur ait aucun désir de changer la carte de l'Europe.

La Patrie dit que probablement l'Espagne acceptera la médiation d'une tierce puissance dans l'affaire du Chili.

On rapporte que l'Autriche est à la veille de céder l'arrêté de la Vénétie.

On dit que l'Espagne est dans une position horriblement critique.

Madagascar a demandé avec instance que les Français abandonnent leurs traités et renoncent à leurs droits. Les représentants de la France a refusé et a quitté le pays.

New York, 29—On nie que le général Butler ait l'intention de se rendre au Mexique.

Le *Post* dit que dans Wall street on fait circuler des nouvelles à sensation. L'argent est abondant, mais les détenteurs paraissent prudents. Le taux est à sept pour cent. Les fonds sont bien tenus, et ceux du gouvernement sont animés.

L'association pour accorder des chemins de fer a obtenu plus de $5000 le mois dernier, pour leur déroulement.

New York, 29—Le coton a ouvert languissamment en baisse mais il a fermé avec animation et en hausse à 52 pour le middling.

Le change est coté à 109 3/4 et l'or a fermé à 146 3/8. Les 5.20 ont été cotés [illegible].

Montgomery, 29.—Les deux chambres de la Législature se sont réunies en convention hier et ont élu MM Houston et Parsons sénateurs des Etats-Unis.

(*Autres dépêches à la prem'e cevonde.*)

Portland, Maine, 29 nov.—Le Nova Scotian apporte les nouvelles additionnelles qui suivent:

Les juges irlandais ont décidé qu'aucune action ne pourrait être soutenue contre le lord-lieutenant d'Irlande, en sa capacité officielle, dans l'affaire Looby.

Stephens, le chef central des Feniens, a été arrêté avec plusieurs autres. Le London *Times* dit qu'on ne peut douter de la trahison du chef central, et il espère avec confiance que l'arrestation de Stephens éteindra d'un seul coup le fénianisme.

Tous les journaux de Londres publient la correspondance entre M. Adams et le comte Russell, relative aux réclamations de l'*Alabama*. Le *Times* dit qu'il espère que les officiers du *Shenandoah* n'ont pas été libérés sans qu'il y ait eu conférence avec M. Adams, et il refuse, pour le moment, d'accepter comme exacte les assertions du capitaine Waddell.

On attend un million 24,000 livres de l'Australie, de la Jamaïque et du Chili. Cette somme donne beaucoup d'activité au change.

FRANCE.—L'empereur, l'impératrice et le prince impérial sont à Compiègne. L'empereur a décrété une grande réduction dans l'armée; 1000 officiers et 40,000 hommes de moins feront une économie de cinq millions. Mille soldats sont arrivés d'Italie.

L'empereur d'Autriche sera bientôt couronné roi de Hongrie et de Croatie.

Le navire américain *Addison*, de Boston, a été brûlé le 21 novembre.

Le London *Times* dit que Caleb Cushing est chargé de coopérer avec M. Adams au règlement des réclamations respectives des deux pays, et de s'assurer de l'opinion qui prévaut en Angleterre sur les finances américaines.

Le *Morning Star* dit qu'il y a peu de doute que le comité connaîtra un bill de réforme à la chambre des communes.

La gelée et la pluie paraissent donner une nouvelle intensité à la maladie des bestiaux.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 29 novembre.

Le coton middling est tombé aujourd'hui, à 50 cents et le low middling à 47 à 48, par suite de la baisse de 1 à 4 à Liverpool et les nouvelles défavorables de New York. Il s'est vendu 1800 balles.

L'or a ouvert à 149 1/4, puis a fermé à 149 1/4 contre 148 1/8 à 148 3/4 hier soir.

Le change étranger a encore été recherché et dans certains cas une nouvelle hausse s'y est déclarée.

La quantité de change américain est encore faible, mais les cours n'en sont point raffermis. Les banques et les courtiers ont tiré sur New York à 1/4 à 3/8 pour cent d'escompte.

50 actions de la Compagnie du gaz se sont vendues à $150 50, 100 à $150 et 56 à $151; 50 de la Banque du Canal à $83; 100 de la Compagnie des chemins de fer de la ville à —; 15 de la Banque du Canal à $59 et 25 à —.

$9000 en billets de la banque de l'Etat de la Louisiane se sont vendues à 71 1/4 cents et $2800 à 73 1/4. Quelques ventes de bl. e's des Banques des Orléans et de l'Union ont eu lieu à 83 et.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 29 novembre 1865.

Arrivés, hier, 117 têtes de du Texas, [illegible] vaches [illegible], 146 moutons, 54 veaux et 25 vaches à lait. Vendus, 281 têtes du Texas, 56 bœufs [illegible], [illegible] moutons, 62 veaux et 9 vaches à lait. Il reste, 611 têtes du Texas, 317 veaux [illegible], [illegible] moutons et 10 vaches à lait.

PRIX

Bœuf de l'Ouest, choix, par lb. net	—	10 à — 12
Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par lb. net	—	— à — —
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par lb. net	—	— à — —
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par lb. net	—	— à — —
Bœufs de choix du Texas, par livre net	—	— à — 10
Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre	—	— à — —
Bœufs du Texas, 2me qualité, par tête	—	— à — —
Bœufs du Texas, 3me qualité, par tête	—	— à — —
Cochons de l'Ouest par livre net	—	16 à — —
Cochons stalle, par tête	—	— à — —
Moutons, choix, par tête	—	— à — —
Moutons, 2me qualité, par tête	—	— à — —
Vaches à lait, par tête	—	— à — —
Veaux, par tête	—	— à — —
Veaux d'un an, par tête	—	— à — —
Veaux d'un an, par tête	—	— à — —

Marié, le 23 novembre 1865, par le révérend abbé Rousselon, à l'église Ste-Marie, M. BARTHELEMY CASSERE (Fern'd de), à Mme CATHERINE ARDOIN veuve CASSERE, de la Nouvelle-Orléans.

SERVICE FUNEBRE.

Il sera célébré, Vendredi prochain 1er décembre, à 8 heures du matin, à la cathédrale Saint-Louis, un service funèbre à l'intention de feu BTE MACERA, décédé en décembre 1864. Les amis et connaissances du défunt sont priés, sans autre invitation, d'y assister.

30nov—2f De la part de sa famille.

ATTENTION.

Jolie résidence à l'encan par le shérif—Nous appelons l'attention particulière sur la vente qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, d'une jolie maison située rue Galvez, entre Kerlerec et Columbus, 3me District. Aussi une portion de terre située rue Kerlerec, entre Roman et Prieur, même District. Voir aux annonces.

CIGARES DE LA HAVANE.—M. D. E. Morphy, encanteur, vend aujourd'hui, à l'encan, au magasin des importateurs, [illegible] rue Gravier, 91,000 cigares de la Havane, des importations [illegible].

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES SECHES.—L'attention des acheteurs est appelée sur les marchandises sèches étrangères et américaines fraichement reçues, et dont MM. Vincent & Co. font une grande vente, aujourd'hui, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No. 16 de la rue de Chartres.

Avis.

Nlle-Orléans, le 29 novembre 1865.

Le bateau à vapeur SARATOGA, commandant Samuel Ayles, n'ayant pu partir hier soir, partira ce matin, 30 courant, à 10 heures A. M., pour Bayou Sara et les points intermédiaires.

TITUS & GWARTNEY, agents,
Tchoupitoulas.

30nov—1

Première Banque Nationale.

Nlle Orléans, Lne, 29 novembre 1865.

A partir du 1er décembre prochain, cette Banque restera ouverte jusqu'à 4 heures de l'après midi, pour affaires.

L. S. WHITMORE, Caissier.

30 nov—7

Première Banque Nationale.

Nlle Orléans, Lne, 29 novembre 1865.

AUJOURD'HUI, à une séance des Directeurs il a été déclaré un dividende de DOUZE (12) POUR CENT qui sera payé à partir du PREMIER LUNDI de décembre.

L. S. WHITMORE, Caissier.

30nov—7

A. L. G. D. G. A. D. L'U.

La R. L. Etoile Polaire No 1 rose, le jeudi, dessous de la Loge [illegible] CE SOIR, à 6 heures et demie à l'Inst. [illegible] Tous les FF. de tout Or. sont invités à assister à cette séance.

Par mandement du Vén: M. More.

30nov—1 L. [illegible], secrétaire.

Cercle Français de la Nlle Orléans

29 novembre 1865.

TOUS les membres du Cercle sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu CE SOIR, à 6 heures P. M. très précises, au local de la rue Bienville 51.

Tous amis et compatriotes sont priés de vouloir bien assister à cette réunion.

Par ordre du Président. ELIACIN LEVY, Secrétaire.

30 nov—1

Demande de nourrice.

ON demande immédiatement une bonne NOURRICE blanche ou de couleur. On préférerait une qui n'a pas d'enfant. S'adresser au No [illegible] rue Ste Anne, Maison Fontaine.

Importation directe

De Marchandises sèches françaises, anglaises et allemandes.

LE soussigné appellent l'attention du commerce sur leur nouveau stock de MARCHANDISES SECHES anglaises, françaises et allemandes, qu'ils offrent par cette occasion, à bas prix.

J. MARKS & CO.
Rue Gravier, No 91.

Ligne du Grand Chemin-de-Fer des Opelousas et de l'Ouest

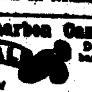

Le bateau à vapeur GENL. J. L. HODGES, capitaine Wetmore, commandant A. Meynier, part du wharf du chemin-de-fer, à Brashear City, à l'arrivée du convoi de la Nlle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Jeanneretto, la Nlle Ibérie et St-Martinville.

Pour le retour, il partira de la Nlle Ibérie les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et se reliera au convoi du matin partant pour la Nlle-Orléans.

Pour fret ou passage, avec connaissements pour toute la distance, s'adresser à

COMAUX, SMITH & BURLA,
Rue du Canal, No 29.

P. S.—Les bateaux à vapeur CORNIE, capitaine Ed. Castillo, et INDIAN No. 2, capitaine D. Magenis, prennent du fret pour tous les ports du bayou Vermillion. Nous donnons des connaissements pour toute la distance.

Charbon Cannel anglais.

De première qualité, en débarquement et à vendre par

W. G. COYLE & CO.,
Rue Gravier, No 141, entre les rues Camp et St-Charles

CHANGEMENT DE MAGASIN

J'AI transporté mon magasin au No 20 de la rue des [illegible], près la rue de la Levée.

E. R. FALLS.

Demande d'ouvrières en robes.

[illegible]

DUMAS FRERES,

35 ---- RUE DE CHARTRES ---- 35

Importation directe DE MARCHANDISES FRANCAISES.

Vendront au plus bas prix du marché un assortiment complet de

DRAP NOIR ET COULEUR,
SATIN NOIR POUR PANTALONS,
EDREDON NOIR ET COULEUR,
FAÇONNÉ NOIR,
VELOURS NOIR ET COULEUR,
CASIMIRS POUR HABILLEMENTS COMPLETS,
PANTALONS HAUTE NOUVEAUTÉ,
GILETS CACHEMIRE—VELOURS—SOIE NOIRE ET BLANCHE, HAUTE NOUVEAUTÉ,
SATIN DE CHINE—SERGE SOIE—SERGE LAINE ET SOIE—DRAP D'ITALIE,
FOURNITURES POUR TAILLEURS—BOUTONS ET BORDURES,
CHEMISES DEVANT TOILE—CHEMISES TOILE—CHEMISES BRODÉES.

30nov—2,5,7,9,1dde P P

OFFICIEL.
Bons Consolidés.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nouvelle Orléans.

Le vingt quatre novembre 1865 à une séance du Bureau, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu que le Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans soit et est par les présentes autorisé à livrer, sur demande, des bons de la dette consolidée de la dite ville, de mille piastres chacun, avec des coupons semi-annuels d'intérêt à cinq pour cent l'an attachés aux dits bons, payables vingt-cinq ans à partir de leur date—en échange de bons émis, par l'ancienne ville, en faveur de la Compagnie du Chemin de fer de Nashville, échéant le 1er juin 1866 et portant le même intérêt de cinq pour cent l'an—lesquels bons ne devront pas excéder la somme de trois cent quatre-vingt-douze mille piastres, montant non encore payé.

HU. KENNEDY, Maire,
JOHN A. WALTON, Trésorier,
S. HOWELL, Contrôleur,
O. BURKE, Président du Bureau de Finances.

FRANCIS MOUNEY, Secrétaire.
30 nov—30f

PAPIER.
Importation directe d'Europe.

E. R. WAGENER
Rue du Camp, No 66, entre les bureaux du Picayune et ceux du Times.

VIENT de recevoir une grande facture de papiers à lettres blanc et bleu, du papier écolier, &c., cire à cacheter, officielle et pour banquiers, journaux de bureaux et de poche, pour 1866, et un approvisionnement complet de tout ce qui se rattache au commerce de fournitures de bureau. Les articles sont offerts aux prix de New York.

E. R. WAGENER
30nov—1m Rue du Camp, No 66.

L'histoire de la Louisiane
En Quatre Volumes, par CHARLES GAYARRE.

Sera livrée aux souscripteurs pour la somme de douze piastres dont trois d'avance, pour aider le soussigné à couvrir une partie des frais de publication.

Des listes de souscription sont déposées à la "Plume de Bronze," rue Bourbon, No 42, au No 112 de la rue Gravier et aux bureaux de l'ABEILLE.

FRANCIS BOUVAIN & Co
30nov—1f Rue Bourbon, No 42.

228,590 Véritables Cigares DE LA HAVANE
Des Marques les mieux Connues,

TELLES QUE
LONDRES, MEDIAS, REGALIAS, BREVAS, CILINDRADOS, &c., &c.

A vendre à des prix modérés, par

JAYME MAGI, importateur,
30nov—1m Rue de la Commune, No 72.

Nouveau Magasin de Modes,
—A LA VILLE DE PARIS—
RUE DE CHARTRES, No 88, [illegible]

MLLE FROIDEVAUX, [illegible] a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir, par les derniers arrivages, un nouvel assortiment [illegible]. Le stock tout entier est nouveau et choisi dans les meilleures maisons de Paris. Le bon marché défiant toute règle pour LA VILLE DE PARIS, et chaque steamer direct apportera des nouveautés de France.

30nov—1m

Dart & Walkinson,
(Successeurs de Kittredge & Folsom.)

No 55 de la rue St Charles.

IMPORTATEURS et marchands de fusils, pistolets, munitions, poudre, plomb de chasse, capsules, articles militaires et articles de chasse.

30nov—1m Rue de Chartres No 55 Nlle-Orléans.

A VENDRE.

UN superbe morceau de terre contenant 25 lots, situé à Mandeville et faisant face au chemin de Bayou Lacombe et au Bayou Castin.

S'adresser à E. FAUCHET, courtier,
30nov—1m No 36 Passage de la Bourse.

Saindoux.

500 barillets saindoux à bouche, à vendre par OSCAR BERCIER & CO.,
30nov—4j 42 et 44 Vieille Levée.

Amidon.

300 caisses amidon de Geo. Fox, à vendre par OSCAR BERCIER & CO.,
30nov—4j 42 et 44 Vieille Levée.

Viande verte.

25 boucauts épaules et pièces-côtes salés, à vendre par OSCAR BERCIER & CO.,
30nov—4j 42 et 44 Vieille Levée.

Bacon.

50 boucauts épaules et plats-côtés fumés, à vendre par OSCAR BERCIER & CO.,
30nov—4j 42 et 44 Vieille Levée.

Vins.

200 barriques et 300 caisses vins de Bordeaux, de qualité ordinaire et au-dessus, à vendre par OSCAR BERCIER & CO.,
30nov—4j 42 et 44 Vieille Levée.

Pommes de terre et Oignons.

1989 sacs pommes de terre Peach Blow. 341 sacs Oignons.

A vendre au débarcadère du bateau à vapeur Glasgow, par J. B. VANHORN,
rue des Magasins Nos 66, 68, 70 et 72, coin Poydras.
30 nov—4f PP

Porc en grenier, Saindoux, Farine, &c.

30 boucauts épaules nouvel en salaison.
25 tierçons Saindoux feuille prime, nouveau.
[illegible] barillets de do de do
[illegible] barils porc mess.
[illegible] barils Farine fine, superfine et extra.
[illegible] barils Whiskey rect fié.
[illegible] caisses chandelles Star, 12, 14 et 16 onces.
[illegible] caisses amidon perlé.
[illegible] barils vinaigre cidre.
[illegible] caddies et boîtes tabac, marques assorties.
[illegible] barils huile de charbon.
[illegible] caisses de do do en boîtes en fer-blanc.
Sucre, Café, Riz, Savon, &c.
A vendre au débarcadère et en magasin, par

J. B. VANHORN,
rue des Magasins Nos 66, 68, 70 et 72, coin Poydras.
30 nov—4f—PP

PLANTATION A LOUER.

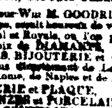

Située dans le voisinage immédiat de la Nouvelle Orléans, contenant environ trois cents acres de terre défrichée, une immense quantité de terre boisée et de prairie, ci-devant plantation sucrière. Pour renseignements, termes et conditions, s'adresser à C. GUILLET, rue des Champs Elysées, entre Urquhart et Good-Children, No 718.

30 nov—1m

Bijouterie de Paris,
et objets de fantaisie,

Au coin des rues Canal et Royale.

NOTRE sieur Wm M. GOODRICH, venant d'arriver d'Europe, serait heureux de voir ses amis au coin des rues Canal et Royale, où l'on peut venir examiner un grand choix de DIAMANTS, EMERAUDES, RUBIS, PERLES, BIJOUTERIE et OBJETS DE FANTAISIE reçus directement de Londres, de Paris, de Genève, de Rome, de Naples et de New York.

ARGENTERIE et PLAQUE,
BRONZES et PORCELAINES,
COUTELLERIE de table et de poche,
FUSILS et PISTOLETS.

Nous venons de recevoir un fort lot de PISTOLETS de Colt.

A. B. GRISWOLD & Co,
30nov 6f ci-devant HYDE & GOODRICH.

Courtier de Propriétés Foncières.

LE soussigné annonce à ses amis qu'il est de retour en ville et commence le COURTAGE. Son bureau est au No 3½ de Bank Place. Il se charge spécialement de la vente et de l'achat des PROPRIETES FONCIERES de la ville et de la campagne. Il sollicite respectueusement l'appui de ses amis et du public.

CHARLES A. LABUZAN,
30nov—1mes No 3½ Bank Place.

ON demande une bonne CUISINIERE, une Française de préférence, chez Mme SOPHIE ABEZUNA, [illegible]

JAMES WRIGHT,
Courtier de change.

Rue Carondelet, No 30.

ACHETE et vend le CHANGE étranger et le change domestique.

AVIS.

AVIS est donné au public que toutes les procurations données par Mathias S. Bringier ou par M. S. Bringier & Cie, qui n'ont pas été annulées antérieurement sont révoquées à dater de cette publication.

Nlle Orléans, 29 novembre 1865.

M. S. BRINGIER.

AVIS.

ON demande des OUVRIERES pour les modes et la couture. S'adresser chez MADAME VOSSON, [illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

W. C. S. VENTRESS contre ses CREANCIERS.

COUR PROVISOIRE des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane—Avis est donné aux créanciers et à toutes les autres personnes intéressées, que la cession des biens du pétitionnaire a été acceptée au profit de ses créanciers; qu'une réunion des dits créanciers aura lieu, pardevant Paul Grima, notaire de cette ville, samedi, 6 janvier 1866, à 10 heures du matin, pour prendre en considération les affaires du dit insolvable et pour élire un syndic conformément à la loi. Dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre sa personne ou ses biens soient suspendues et que P. C. Fox, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

JOHN PEABODY, Greffier.

Bureau du Greffier, Nlle Orléans, 29 novembre 1865.
30nov—3f en 30j

CARTES A JOUER.
Avis important aux détaillants de cartes à jouer.

Le commissaire du revenu intérieur, à Washington, a décidé que quand le fabricant de cartes à jouer a mis sur chaque paquet un timbre correspondant au prix auquel il a vendu le paquet, l'acheteur ne doit pas être requis de mettre dessus un nouveau timbre quel que soit le prix auquel il le fixe.

Le détaillant de cartes à jouer peut maintenant les vendre à un prix quelconque, sans nouveau timbre. Nous avons actuellement en magasin et vendons au commerce, aux prix des fabricants,

100 grosses de cartes à jouer,
—Comprenant—
CARTES FINES DE CHEMINS DE FER, BATEAUX A VAPEUR, CARTES HIGHLANDERS EN CARTES MOGOL,
à une et deux têtes et des modèles assortis.

STEVENS & SEYMOUR,
30 nov—6—PP Rue de la Commune, Nos 96 et 98.

Stevens & Seymour,
Entrepôt de papier et fournitures de bureau.

Rue de la Commune, Nos 96 et 98,
presque en face du City Hotel.

Nous avons en magasin un grand assortiment varié de PAPIER d'imprimerie, à écrire et à envelopper, LIVRES en blanc, fournitures de bureau, LIVRES d'école, CARTES à jouer, ET ARTICLES DE FANTAISIE

Pour le commerce de la ville et celui de la campagne. Nous les offrons aux plus bas prix.

30 nov—6 PP STEVENS & SEYMOUR.

154...... Rue du Canal...... 154.

MME OLYMPE

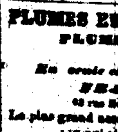

Informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par le steamer Austin et citera ce vendredi, à partir du 25 courant, un grand assortiment de marchandises d'hiver, chapeaux, coiffures, soieries, manteaux, lingerie, dentelles, rubans, &c. &c.; le tout venant des premières maisons de Paris, et choisi par Mme Olympe elle-même, en octobre dernier.

30nov—1m

PLUMES EN OR!
PLUMES EN OR!
PLUMES EN OR!

En vente chez
FRANCIS BOUVAIN,
42 rue Bourbon (à la Plume de Bronze.)

Le plus grand assortiment de PLUMES EN OR qui ait jamais été débarqué à la Nlle-Orléans.

Ces plumes sont garanties, sur facture, de 16 carats et sont d'une durabilité inusitée.

Ces plumes sont fabriquées par FOLEY, le seul fabricant consciencieux de ce continent.

On peut obtenir ces plumes VERITABLEMENT BONNES, *AU DETAIL,*

à prix fixe marqué en CHIFFRES CONNUS, ou à la douzaine, avec une déduction convenable.

VENEZ EXAMINER L'ETALAGE!!!

Vous pourrez essayer les plumes avant de les acheter, ou même les ECHANGER, si après quelques jours d'essai l'élasticité ou la finesse des pointes ne vous satisfait point.

FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER ET IMPRIMEUR,
42 rue Bourbon, entre Bienville et Conti.
30 nov—5 PP

A LOUER OU A VENDRE.

LA manufacture établie de graines de coton, située rue Bienville entre Johnson et Galvez. Pour détails et renseignements s'adresser à

J. ALGIAS,
30nov—15jours 30 rue de Chartres, en bas.

CHAMBRE A LOUER.

A LOUER, dans une famille, deux grandes chambres à balcon, et non meublées; une grande chambre de devant, entièrement meublée et avec gaz. S'adresser au No 124 de la rue Royale.

30nov—3

A LOUER DE SUITE

UNE TERRE située dans la paroisse St-Charles, entre les propriétés Rost et McCoskie, à 21 milles de la Nlle Orléans, rive gauche, mesurant dix arpents de face sur 40 de profondeur, plus ou moins. Il y a sur la propriété 22 arpents de plants qui ont été mis en terre à nouveaux et qui sont à vendre. Plus Mais, Pois, Mulets, charrettes, &c. &c.

S'adresser au Curé de l'Eglise Rouge.

30nov—3m

DEMANDE DE PENSION.

UNE dame du Sud, mariée, demande la pension, une jolie salle et une chambre à coucher, dans une famille créole, où elle pourra apprendre le français. Elle ne regardera pas aux conditions. Bien donnera et exigera les meilleures recommandations. S'adresser à Mme L., au bureau de l'ABEILLE.

30nov—2f

Restaurant des Etats-Unis,

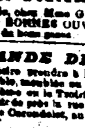

Rue de la Commune, No 129, entre les rues Camp et St-Charles—Le propriétaire annonce respectueusement à ses anciens amis et au public, que ce restaurant, après avoir été fermé pendant trois semaines pour cause de réparations, sera ouvert de nouveau, au même local, le 1er décembre prochain. Il ne négligera rien pour mériter leur appui et leur clientèle, et pour leur fournir de plus fins, des vins et des liqueurs de choix. L'établissement restera tous les soirs ouvert jusqu'à minuit.

FRITZ HOFFENBAUER, Propriétaire.

Demande d'ouvrières en robes.

ON demande, chez Mme GROUX, rue Conti No 35, plusieurs BONNES OUVRIERES EN ROBES. On donnera de bons gages.

30nov—3

DEMANDE DE MAISON.

On désire prendre à loyer une maison bien convenable, meublée ou non meublée, située dans le Deuxième ou le Troisième District. On préfèrerait une située près la rue du Canal. S'adresser au No 8 de la rue Carondelet, au bureau du juge Vandine.

30nov—1f

A LOUER

A l'année une jolie résidence de 5 pièces toutes garnies, avec jardin et dépendances, située rue Bonne, entre Columbus et La Harpe, No 17. S'adresser au No 129, rue du Canal, chez M. GUERIN.

30nov—3f

Bois, Bois, Bois.

100 cordes frêne et double métropole, chêne, à vendre au détail, [illegible]. On le livrera à domicile à la corde ou au-dessus de la rue du Canal. S'adresser à la Levée, en face de l'Hôtel de la Monnaie, ou à J. WHITE & Co, au Nouveau Bassin.

30nov—3

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes; traitement facile à suivre en secret, même en voyage.

Injection et Mixture.
Sirop dépuratif.
E. BATTIER, pharmacien,
encoignure Dauphine et Ste-Anne.

SIROP PECTORAL.

Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.

E. BATTIER, pharmacien,
encoignure Dauphine et Ste-Anne.
30nov—1m PP